

1995 : Une mobilisation, un malentendu à éviter

RAPPEL : la grève de 1995 contre la réforme des retraites, il y a 28 ans, avait paralysé la France pendant trois semaines. Déjà, les grévistes manifestaient pour le retrait d'une réforme des retraites, celle proposée par Alain Juppé sous Jacques Chirac. C'est aussi une référence évidente et durable.

Introduction, présentation

Quelle analyse en avons-nous en mémoire ?

Pouvons-nous retenir une « *victoire* » à l'issue de cette mobilisation de 1995 ? Avec, pour « *effet différé* », la défaite de Chirac aux législatives de 1997 ?

Cette question n'est pas anodine : elle contribue à façonner notre compréhension de la structuration des rapports de classe et l'analyse critique des représentations politiques qui ont produit le marasme actuel sur les buts à se fixer dans la (re-)mobilisation visiblement en cours, tout spécialement au sujet de la Sécurité sociale. D'une imprécision à des malentendus à éviter...

Une attitude a été et reste de se dire que, politiquement, c'est une victoire : empêcher pour la première fois depuis 1983-84 l'offensive néolibérale naissante d'aller jusqu'au bout.

Pour ma part, en reprenant l'analyse, la satisfaction de voir un retour de mobilisations de masse interprofessionnelles me semble avoir masqué le fait décisif : Juppé, encouragé à aller plus loin dans l'éradication « des conservatismes » avait reculé sur des points très voyants, mais le pire a été conservé et géré par les gouvernements de la gauche ensuite... Par exemple, une position de défense et renforcement qui restituerait à la Sécurité sociale sa place n'est plus comprise. Une grande confusion existe, y compris évidemment dans le programme (ou les "mesures" ?) de la NUPES : Juppé (aidé par Nicole Notat) voulait réduire la conscience de liens irremplaçables entre un cadre démocratique minimum commun et le socialisation d'une partie des richesses qui laisse présente l'exigence simple « le travail n'est pas une marchandise », ce qui s'est traduit en France par des institutions de Protection sociale qui devraient être gérées par des mandataires élu·es.

Cette contribution au débat, une sorte de « fiche de travail ».

Reprenons les faits, pas à pas

Même quand une référence nous semble évidente, avec une nouvelle phase de mobilisation massive, une date utilisée comme référence courante suppose de se souvenir que « les moins de 50 ou 45 ans » en ont peu de souvenirs réels...

La campagne présidentielle de 1995 avait vu deux candidats de droite (Chirac et Balladur) s'opposer¹. Alors que Jacques Chirac s'est fait élire sur le thème de la réduction de la « fracture sociale », il explique aux Français quelques semaines plus tard qu'il doit renoncer à son programme ayant « *sous-estimé l'ampleur des déficits* ». Il annonce vouloir les réduire « *pour qualifier la France pour la monnaie unique européenne* ». Le plan Juppé qui intervient peu après ce changement de cap radical provoque une levée de boucliers.

Résumons : durant tout l'été, le Plan Juppé avait été précisé. Il en ressortait très chargé en septembre !

Plan envisagé par le Premier Ministre

Le plan du Premier ministre Alain Juppé contenait une série de mesures concernant aussi bien les retraites que l'assurance-maladie, et qui toutes allaient dans le sens d'une politique de rigueur. Le plan Juppé était axé sur quatre grandes mesures :

- Un allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 40 annuités pour les salariés de la fonction publique, mesure déjà décidée pour les travailleurs du secteur privé lors de la réforme Balladur des retraites de 1993 ;
- L'établissement d'une loi annuelle de la Sécurité sociale qui fixe les objectifs de progression des dépenses maladies et envisage la mise en place de sanctions pour les médecins qui dépassent cet objectif ;
- Un accroissement des tarifs d'accès à l'hôpital et des restrictions sur les médicaments remboursables ;
- Le blocage et l'imposition des allocations familiales versées aux familles, combiné avec l'augmentation des cotisations maladie pour les retraités et les chômeurs.

Dès sa présentation à l'Assemblée nationale par le Premier ministre Alain Juppé, le plan de réforme se heurte à l'hostilité d'une partie de l'opinion publique. En revanche, la direction de la CFDT, ainsi qu'une partie du Parti socialiste (en particulier Claude Évin), soutiennent le plan. La grande majorité des médias soutient le plan Juppé.

Dix octobre, une journée de grève des fonctionnaires est suivie massivement, avec des cortèges de manifestation dynamique. 30 octobre, Signature d'une déclaration commune sur l'avenir de la Sécurité sociale par la CGT, la CFDT, FO, la CGC, la CFTC, la FEN, la FSU et l'UNSA : convergences pour la première fois depuis 1967².

15 novembre : L'Assemblée nationale vote la confiance au gouvernement d'Alain Juppé pour son plan de réforme de la Sécurité sociale.

L'accord syndical de l'automne est enterré du fait du soutien de la direction de la CFDT au gouvernement³ Quatre jours plus tard, les secrétaires généraux de la CGT et de Force ouvrière défilent côte à côte pour la première fois depuis 1947. La CFDT

¹ - Premier tour de la présidentielle de 1995 : suffrages exprimés : 76,20%
Jospin 23% (7 097 786 v) ; Chirac 20,84% (6 348375v) ; Balladur 18,58% (5 658796v) ; Le Pen 15% (4 570838v) ; Hue 8,64% (2 632460v) ; Laguiller 5,30 ; De Villiers 4,74% ; Voynet 3,22 % ; Cheminade 0,28%

Deuxième tour : suffrages exprimés : 74,90 % Chirac 52,60 % Jospin : 47,40%

² - Sophie Bérout : Chronologie du mouvement social de l'automne 1995, *Les Cahiers du Genre*, 1997
https://www.persee.fr/docAsPDF/genre_1165-3558_1997_num_18_1_1012.pdf

³ - Nicole Notat : « *Osons défendre la Sécurité sociale, ne l'enterrons pas ce soir par des actes syndicaux d'arrière-garde.* » Elle rejette l'idée d'une manifestation interprofessionnelle pour le 28 nov. (appel par FO)

de Nicole Notat est la seule grande centrale à soutenir l'essentiel du plan Juppé, malgré son rejet par une moitié des syndicats.

Ce mouvement de grève va durer plus de trois semaines dans les transports, tandis qu'une série de journées de manifestations va accompagner les grèves : 14 nov., 24 nov. Après le grand succès de la Manifestation pour le droit des femmes, le 25 novembre, devant cette dynamique sociale, les syndicalistes cheminots expliquent pouvoir gagner avec un appel confirmé (le 27 novembre) à la grève reconductible ; le 4 décembre les agents de France Télécoms entrent en grève. 5 décembre, nouvelle journée interprofessionnelle unitaire ; 12 décembre, nouvelle journée.

La CGT, [SUD](#) et [FSU](#) sont dans les carrés de tête. « *Tous ensemble !* » est le slogan du mouvement. Les grévistes ont le soutien de l'opinion publique. Six grandes manifestations ont touché toutes les grandes villes du pays.

L'importance du mouvement de novembre-décembre 1995

Son projet pousse **plus de 2 millions de personnes dans la rue** (seuil de « crédibilité » fixé par Juppé lui-même). La France est à l'arrêt pendant plusieurs semaines. Le gouvernement finit par reculer. Pour certains, les souvenirs des conséquences de cette mobilisation sont encore tout frais.

Le 10 décembre 1995, invité dimanche sur *France 2*, Alain Juppé annonce ne plus vouloir toucher à l'âge de départ à la retraite des régimes spéciaux de retraite (SNCF, RATP, EDF). Il cède sur la plupart de ces revendications et propose aux organisations syndicales un « sommet social sur l'emploi ». Sur la Sécurité sociale, en revanche, il tient bon. À peine les caméras s'éteignent-elles que le premier ministre s'engouffre dans sa voiture en direction de l'Assemblée nationale pour engager la responsabilité de son gouvernement sur le projet de loi autorisant les ordonnances. Il met fin, ainsi, à trois jours de combat parlementaire de la gauche. Et le gouvernement maintient la loi qui sera votée le 30 décembre 1995.

Ce recul est un succès pour plusieurs raisons.

L'abandon de dures mesures sociales de régression des droits à la retraite, une première depuis des années (1986, coordination des cheminots ; 1989, coordination des infirmières).

La dynamique d'une action sur trois à quatre semaines : elle a pu paralyser l'activité du pays du fait de la grève des transports et des solidarités avec les grévistes, plus que par le nombre de grèves dans les entreprises. D'où l'expression de « grève par procuration ». Toutefois, il est compté six fois plus de grèves que l'année précédente. Avec une précision : selon la [DARES](#), (service des études et des statistiques du [ministère du travail](#)), le nombre des jours de grève a été de 5 millions, dont environ 4 millions de jours de grève dans la [fonction publique](#) et 1 million dans les secteurs privé et semi-public.

Le 12 décembre marque le point culminant du mouvement, avec deux millions de manifestant-es, selon les syndicats. Le 15 décembre, le gouvernement retire sa réforme sur les retraites dans la Fonction publique et les régimes spéciaux (SNCF,

RATP, EDF). Cette décision est interprétée comme une victoire par les syndicats. Mais Juppé refuse de céder sur la Sécurité sociale, dont le budget, depuis, est voté au Parlement (modification constitutionnelle historique à l'encontre de 1945). Le mouvement décroît. Un « sommet social » se tient à Matignon le 21 décembre, concluant un mois d'agitation sociale en France.

Quel est l'enjeu de la loi adoptée le 30 décembre 1995 ?

On peut en voir le détail en annexe. Les 10 et 11 février 1996, la CGT, la FSU et la CFDT manifestent pour affirmer l'unité syndicale à la suite *du mouvement de 1995*.

Pourquoi cet usage du 49.3 ? Le gouvernement était assuré d'une majorité : 57 députés du PS, 23 du PC ; et en face 257 RPR et 215 UDF auquel s'ajoutaient 23 députés (Jean Royer) ; soit 495 sur 577.

Ce choix vient d'une raison essentielle : ne pas réveiller les capacités de mobilisations par des discussions qui diraient en détail le contenu des ordonnances. Celles-ci n'ont aucune obligation de délibération ni même de débat public, au-delà de l'information de l'Assemblée. La loi autorisait le premier Ministre à procéder par ordonnances pour les réformes annoncées (voir annexe). Curieuse « victoire », cette loi en fin de 1995.

Sa simple lecture ne permet pas de doute. Le but essentiel de Juppé-Chirac était atteint. La CSG, créée par le gouvernement de Michel Rocard, était reprise et amplifiée. Les pouvoirs autonomes des caisses locales gommés, cadre de contrôle étatique sur les dépenses de santé, les élections supprimées en 1967, rétablies en 1981, avaient eu lieu en 1983 et sont supprimées en 1996. Les soins coûteront plus chers aux patient·es. Il faudra que les salarié·es paient une « dette sociale » qui relevait d'une mise à contribution plus forte des entreprises (cotisations sociales) et des revenus (fiscalité).

Des manifestations unitaires pour la réduction du temps de travail ont lieu le 23 mai 1996... Depuis cette grève, on assiste selon la politiste Sophie Bérout à un « affaiblissement de la pratique gréviste », notamment dans les services publics « devenus moins combatifs » sous le coup de leurs mutations.

La dissolution de 1997, « effet différé » de novembre 1995 ?

Cela a été dit et appelle un examen.

Jacques Chirac n'a pas décidé la dissolution devant un mécontentement et des mobilisations dans le pays, ni d'une fronde de sa majorité. C'est un choix totalement tactique : conforter son pouvoir, acquis aux législatives en 1993⁴, « la droite restaurée », puis à la présidentielle de 1995 et préparer la prochaine. Un an avant l'élection législative de 1998, il veut s'assurer une majorité de député·es réélu·es,

⁴ - En 1993, la droite a bénéficié des résultats du début de deuxième septennat de F. Mitterrand. Au premier tour, avec Jacques Chirac, elle obtient 42,88% des voix ; le PS, 20,13% ; le FN 12,42 ; le PC 9,30%. Le PS qui avait obtenu près de 9 millions de suffrages en 1988 n'en conserve plus que la moitié, avec 4,7 millions. Au second tour, 99 députés de gauche... Voir Jérôme Jaffré, La droite restaurée, *Pouvoirs* n°23. Dès cette échéance, sans député, le Front National « est installé ».

pour l'accompagner jusqu'en 2002 où il compte bien se présenter et gagner. Il dissout l'Assemblée pour la faire réélire, les effets de bilan du deuxième septennat de F. Mitterrand risquant de s'estomper.

Il craint qu'un budget d'austérité, prévu, lui fasse perdre les élections de 1998 ; alors, il ment et annonce un projet de baisse des impôts. L'idée est de gagner lors d'élections législatives anticipées et, ensuite, de se lancer dans les mesures qui risquent d'être impopulaires. Il veut disposer de « sa » majorité de 1997 à 2002, pour être réélu.

Et il perd ce pari⁵ : les politiques sociales et économiques, la montée du chômage, les reculs de services publics ont usé sa base de popularité⁶. Le Front national, en faisant perdre à la droite une trentaine de circonscriptions, a fait l'autre partie du travail⁷.

Rien ne dit que la droite aurait eu d'aussi mauvais résultats avec des législatives « de reconduction » soutenues par le Président Chirac en 1998. Lionel Jospin devient le dirigeant de l'alliance de « la gauche plurielle ». Ce qui produit la plus longue « cohabitation », avec un gouvernement de la « gauche plurielle », de 1997 à 2002.

Sans développer sur cette nouvelle séquence, notons deux choses. Une, ironique devant les calculs de Chirac pour être réélu en 2002 : il l'a été, certes, mais pas du fait de sa gestion avec « sa majorité » comme il l'avait projeté...

En revanche, autre remarque, la loi du 30 décembre 1995 n'a pas été remise en cause par le gouvernement présidé par Lionel Jospin. Dans ce domaine il a seulement été ajouté, en 1999, la création de la Couverture maladie universelle (CMU)⁸. Mais, pour respecter la loi Juppé instaurant les lois de financement de la Sécurité sociale, la règle pour ce gouvernement sera l'ordonnance du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins. Priorité aux réductions des personnels de santé et refus des embauches qui auraient logiquement été nécessaires du fait de la loi pour les 35h... Une décision de « continuité législative » qui évidemment appelle quelques lectures critiques : ne subissons-nous pas « l'effet » de l'effondrement de la gauche depuis le début des années 1990 ? Quant à la contre-réforme des retraites, elle a poursuivi son chemin – effet continuité ! – en 2003 avec la « réforme Fillon »⁹.

⁵ -Des 495 députés de 1995 pour la droite, il en reste 253. Le PS, le PC et les Verts en totalisent 319 (250 PS, 36 PC, 33 Verts).

⁶ - Avec 43,1 % des voix au premier tour, la gauche plurielle devance la majorité présidentielle (36,5 %) et le Front national (14,9 %). Le parti socialiste, avec 246 députés dans la nouvelle Assemblée, loin de la majorité absolue de 289. A besoin du parti communiste (37 sièges), du Mouvement des citoyens de Jean-Pierre Chevènement (7), des radicaux de gauche (13), des divers gauche (9) et des Verts (8) qui, pour la première fois, font leur entrée à l'Assemblée nationale

⁷ - Arbitre du second tour, le FN a qualifié 130 candidats, les maintient dans 76 circonscriptions, contribuant dans les triangulaires à la défaite de la droite parlementaire.

⁸ - Issue du « plan Juppé », il s'agit d'un régime de couverture médicale « universalisé » par une assurance maladie universelle dont l'affiliation ne repose pas sur une condition de travail mais sur une condition de résidence. Cette couverture consiste en un « panier de soins couverts » auxquels un tarif a été fixé, tarif qui s'impose au professionnel de santé. Dans les faits cette aide a permis de couvrir pratiquement l'ensemble de la population sans que les professionnels de santé aient eu besoin de faire la charité aux plus démunis.

⁹ La loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, dite « loi Fillon sur les retraites »¹, est une réforme du régime des retraites de base conduite en 2003 par François Fillon (alors Ministre des Affaires sociales), qui a modifié le système de la

Une réaffirmation des buts du mouvement ouvrier.

Toutefois cette mobilisation de 1995 est vécue, politiquement, comme une réaffirmation des buts du mouvement ouvrier.

Au sens strict, les résultats sont, sur le fond, une défaite majeure avec l'adoption du Plan Juppé instaure des « Les lois de financement de la Sécurité sociale » et l'étatisation accrue de la Sécurité sociale (voir annexe). Le dynamisme collectif a redonné du tonus aux équipes militantes. Sur ce plan, la notion d'« effet différé » est bien fondée !

Dans le mouvement syndical et les associations de lutte, malgré les limites des résultats, une confiance collective plus grande s'affirme. Elle se traduit par des effets contradictoires : l'écœurement de militants de la CFDT, assez vite, amène à des scissions et des créations de syndicats SUD, pour ne pas avoir à dépendre d'une direction confédérale qu'il a fallu affronter durant le mouvement ; et parce que cette direction s'emploie à se débarrasser des gêneuses.

La campagne pour les droits des chômeurs se poursuit¹⁰, elle amène à une expression très forte de la « CFDT TOUS ENSEMBLE ! » qui se poursuivra sur la réduction du temps de travail en 1997 lors des débats pour la loi des 35h portée par Martine Aubry.

Dans la CGT, est amorcée une démarche d'élaboration que Maryse Dumas¹¹, qui en fut une des animatrices, exprime par l'expression *Démarchandiser le travail pour contrecarrer le capital*.

Un débat politique, sur le plan des buts historiques et des références stratégiques, se greffa dans le cours même du mouvement : publication dans la revue *Esprit* (fin novembre) de l'appel des intellectuels exprimant leur soutien aux positions de N. Notat ; publication dans *Le Monde* (15 décembre) de l'appel des intellectuels

Retraite en France. Cette loi étend la [réforme Balladur des retraites de 1993](#) à la fonction publique, concerne les retraites portant sur la part des revenus inférieure au plafond de la Sécurité Sociale. Elle a été conçue selon [Jacques Chirac](#) dans une optique annoncée de sauvegarde de la [retraite par répartition](#)³. Ses principales dispositions incluent un allongement de la durée de cotisation, des incitations à l'activité des « seniors » et la mise en place d'un système de [retraite par capitalisation](#) individuel, le [PERP](#), à l'image de ce qu'ont prévu la plupart des [systèmes de retraite en Europe](#).

¹⁰ - Nicole Notat, Secrétaire Générale de la CFDT prend la Présidence de l'UNIDIC – Le conseil d'administration de l'Unedic – mardi 1^{er} octobre, grâce au vote, à bulletin secret, du conseil exécutif du CNPF en sa faveur (Le Monde 2 oct. 1996), Une déclaration patronale vaut d'être rappelée : « ce n'est pas le moment de retirer à Mm Notat la présidence de l'Unedic alors qu'elle y a bien travaillé et qu'elle a accepté de retrousser ses manches à la Caisse d'assurance maladie ».

¹¹ - Maryse Dumas, membre de la direction confédérale de la CGT de décembre 1995 à 2009. Article dans La Pensée n°412 « Syndicats face aux mutations du capitalisme ».

soutenant les grévistes. Des livres suivront¹². Des associations comme ATTAC et Copernic trouvent un écho accru.

Mais c'est une tout autre dimension : la confrontation idéologique, visant à comprendre les transformations du et dans le travail, délimiter un combat contre l'hégémonie du « capitalisme globalisé » avec ses politiques anti-sociales et anti démocratiques.

II-/ QUELQUES QUESTIONS, POUR AVANCER

1- Des expressions d'une solidité douteuse...

Certaines expressions fréquentes empêchent l'analyse du mouvement de novembre-décembre 1995, qu'il faut revisiter.

Nous avons rendu compte de cette « évidence » qui tend à faire de la défaite de la droite en 1997 « l'effet différé » de la mobilisation de novembre-décembre 1995.

* La « grève par procuration », cette fameuse image d'un usage courant, a en fait jeté un voile sur ce qui demandait à être compris.

En apparence, un fait massif y correspond : les grèves reconductibles dans les transports, notamment la SNCF, provoquaient un effet de paralysie de beaucoup d'activités. Et bien des manifestations étaient ainsi grossies de dizaines de milliers de personnes, en grève ou pas, venues marquer leur soutien, qui a progressé durant plus de trois semaines. Il faut cependant une analyse plus concrète : un double décrochage a lieu quant aux formes de l'action et pour les exigences exprimées. Il est visible mais négligé sur le moment.

La remise en cause des statuts de personnels qui ont gagné des aménagements de leurs situations de travail (SNCF et RATP notamment) est ressentie comme une menace générale. Cela se voit avec les 50% de fonctionnaires en grève le 20 octobre, et dans le dynamisme de ces manifestations. L'idée qu'il y a tout un plan sur l'avenir des droits à la Sécurité sociale et de restrictions pour la santé étend un malaise : contre la remise en cause des institutions de solidarité¹³. Les désaveux, qui ont fait la défaite électorale de la gauche en 1993, s'expriment à nouveau sur le plan de la mobilisation, et ce n'est donc pas sans raison que le clivage éclate entre les

¹²- [Alain Touraine](#) et al., *Le Grand Refus. Réflexions sur la grève de décembre 1995*, Fayard, [1996](#), 320 p. .

Claude Leneveu et Michel Vakaloulis (dir.) *Faire mouvement*, PUF, 1998.

[Sophie Bérout](#) et [René Mouriaux](#), *Le Souffle de décembre. Le Mouvement social de 1995 : continuités, singularités, portée*, [Éditions Syllepse](#), 1997, réédité sous le titre *Le Souffle de l'hiver 1995*, [Éditions Syllepse](#), 2001. Robert Castel, *Métamorphose de la question sociale. Une chronique du salariat*, Fayard, 1995 ; Robert Castel et Claudine Haroche, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi*, Fayard, 2001.

Pierre Cours-Salies, Michel Vakaloulis (Sous la direction de) *Les mobilisations collectives : Une controverse sociologique*, PUF – 2003. Avec des contributions de Pierre Cours-Salies, Gérard Mauger, René Mouriaux, Michel Vakaloulis, Michel Wieviorka.

¹³- *Collectif*, revue de débat intersyndical avait publié un numéro à la Protection sociale en juillet 1995.

intellectuels du « centre démocrate libéral-social »¹⁴ opposés à tous les courants critiques.

* La réaffirmation des luttes de classe

En même temps, après des années où le mouvement syndical apparaissait incapable d'autonomie revendicative à l'égard des gouvernements de gauche, la mobilisation populaire massive donne l'idée d'une reprise dynamique des luttes de classe. Ainsi, une dizaine de jours avant les appels des intellectuels, une vingtaine d'enseignants-chercheurs de l'Université Paris 8, avec les traditions du lieu, entre deux Assemblées générales de tous les personnels avec les étudiant·es, écrivent un texte : pour marquer les rejets des mauvais coups sociaux et pour affirmer les objectifs d'actualité avec l'idée que le 20^e siècle allait enfin finir et ouvrir un nouvel avenir !

Toutefois, bien des syndicalistes expliquent comment eux-mêmes et leurs collègues de travail peuvent participer aux manifestations tout en travaillant dans leurs entreprises si la situation le permet ou l'appelle. Avec une donnée trop facilement passée sous silence, la situation effective des segments du salariat, si on les observe et écoute : la scie des crédits à payer, et les salaires toujours trop bas, le chômage, et l'insécurité dans l'emploi ...

Une telle approximation, cependant, laisse croire à un simple « retour des luttes de classe ». Ce retour visible, comme il a été proclamé, est accompagné par une réalité trop peu discutée par le mouvement ouvrier à l'époque : la précarisation. Elle était pourtant très présente, dès qu'une discussion avait lieu¹⁵. Citons un jeune chauffeur-livreur : « les salariés du secteur public sont peut-être le dernier carré, ceux qui ont les moyens de ne pas se laisser faire. S'ils peuvent faire reculer le gouvernement ce sera bon pour tous les salariés (...) puisqu'ils ont commencé, qu'ils marquent un grand coup. Il faut faire sentir qu'on ne peut plus accepter ce système. (...) Cela ne peut faire que du bien, parce que les autres, les patrons, les ministres, tout ça, ils se croient tout permis ». Il ne s'agit en rien d'un « passager-clandestin » qui voudrait tirer profit de l'action collective sans s'engager lui-même. Le « tous ensemble » contre le « chacun pour soi »¹⁶. Loin de ce que Mancur Olson¹⁷ pensait comme le modèle de l'action collective, ce jeune rencontré par hasard traduisait le rapport à reconstruire pour former une classe en action.

Depuis, les batailles politiques autour du chômage ont fait apparaître nettement l'éclatement voulu et géré par l'État. Abracadabra ! Jouez du nominalisme et en mettant d'autres mots, des « catégories », vous n'aurez plus que du chômage « résiduel », avec un assistanat à peu de prix pour des malades ou des

¹⁴- Les animateurs du soutien à Rocard sous la forme de « *vive la crise* » qui oblige à dépasser les « corporatismes » se retrouvent pour dénoncer. *Le Grand Refus*, Fayard, 1996.

¹⁵- Dans une quinzaine d'entretiens réalisés durant les jours de grève, le changement des rapports sociaux formait la trame des propos. P. Cours-Salies, « Le Collectif et le particulier. Réflexions autour d'un mouvement inachevé », *Cahiers du GEDISST* n°18, 1997.

¹⁶- Francis Sitel, *Critique communiste* n°144.

¹⁷- M. Olson, *La logique de l'action collective*, PUF, 1978. Sa représentation vise à instaurer un modèle d'actions morcelées, de régulation du système de domination : Pour Olson, les grands groupes rencontrent des coûts relativement élevés pour organiser leur action collective alors que de petits groupes seront confrontés à des coûts relativement faibles.

« bénéficiaires » du RSA au travail forcé en échange d'une maigre allocation... Mais, on le sait bien : il y a entre 9,4 millions et 10,4 millions de personnes qui sont dans une situation de chômage et de précarité. De façon structurelle : sur 10 ans, 29% des allocataires du chômage n'ont jamais connu de contrats de plus de 10 mois. Sans construire une réelle possibilité sociale, un but de mobilisation autour de droits établissant une unité des salarié-es, comment serait-il possible de dépasser la division de fait, produite par les résultats des politiques patronales. Les options de la bourgeoisie pour remodeler le salariat en diverses catégories et situations morcelées ont été poursuivies avec constance depuis les années 1970.

Cette situation d'un développement des formes de précarisation date de la Trilatérale¹⁸. Elle s'affirme comme norme avec des variations, à partir de 1990. Elle permet de recenser environ 50% du salariat fragilisé. Elle pesait déjà très lourd en 1995 tout à côté de la définition du chômage.

Cette contradiction dans la mobilisation aurait pu – et dû ? - stimuler une élaboration de réponses à apporter pour mobiliser vraiment autour des objectifs compris et revendiqués en commun : encouragement pour les activités communes entre mouvements sociaux, alternatives écologiques et forces politiques de gauche.

2- Des « ménagements », et des enjeux plus importants

* Force et limites du Juppéthon »...

Alain Juppé avait mis une barre haute, pensant qu'elle ne serait par franchie, ... « si 2 millions de personnes sont mobilisées ». Orchestré par les manifestations, ce fut « le Juppéthon » quelques semaines. Objectif atteint et dépassé ; mais la loi n'est pas retirée. Où était donc l'enjeu décisif ? Obtenir des « ménagements » ?

Pour matérialiser les mobilisations et leur but, du fait de la morgue ironique d'Alain Juppé lui-même, au fil des manifestations répétées, une question a été discutée : forme et buts à donner à celles-ci. Restée hors des informations et commentaires publics depuis, elle eut lieu dans des échanges entre la CGT et la « gauche de la CFDT ». Celle-ci, qui sortait forte de ses scores au congrès confédéral tenu quelques mois plus tôt, développait la mobilisation en désavouant sa direction confédérale. Cette commune expérience avait multiplié les contacts téléphoniques entre plus d'une trentaine d'unions départementales et de multiples syndicats. D'où le besoin, dès le soutien apporté au Plan Juppé par Nicole Notat, Secrétaire générale, d'avoir une sorte de secrétariat assurant les liaisons entre syndicalistes pour s'informer, discuter des suites. Une conséquence : le constat assez rapide que la succession des manifestations finirait par user à l'approche de Noël. Une idée fût donc

¹⁸ - Dès l'après Mai 68, pour rendre les « démocraties gouvernables », des intellectuels se regroupent, avec les prophètes du néo-libéralisme, pour définir des règles face aux exigences de plus de socialisation des richesses et de plus de démocratie. Leurs réponses ont cheminé et se sont muées en normes de relations internationales et de fonctionnement effectif du système politique démocratique. Le but, comme le dit le rapport de la Trilatérale en 1975, est d'obtenir une certaine mesure d'apathie et de non-participation de la part de quelques individus et groupes (...) Et le danger demeure de surcharger le système politique d'exigences qui étendent ses fonctions et sapent son autorité. Les exigences vis-à-vis d'un gouvernement démocratique augmentent, alors que la capacité d'un gouvernement démocratique stagne P. Cours-Salies, *A la prochaine...* éd. Syllepse, p. 109-113.

formulée : puisque Juppé mesure le désaveu, faisons à Paris une grande manifestation convergente vers le centre et restons-y. Nous lui dirons « nous n'en partirons pas tant que le Plan Juppé ne sera pas retiré ». Cette hypothèse dynamique fût soumise aux diverses conférences téléphoniques qui permettaient de vérifier si elle plaisait et dans combien de villes cela pouvait se traduire par un sit-in devant les Préfectures ou les sièges de députés de droite.

Comme personne ne contestait ce projet tactique, une rencontre avec la CGT fût demandée, et organisée. Une délégation du Bureau confédéral CGT avait été chargée de rencontrer, discrètement, une délégation de « la gauche de la CFDT ». Visiblement intéressés par cette idée d'une porte de sortie forte, les représentants CGT donnèrent rendez-vous 48h plus tard afin d'avoir eu le temps de la discussion de la direction de la CGT. Deux matins après, ils étaient déçus de résumer : la CGT ne ferait pas ce qui était proposé, parce que, au vu des années passées, l'essentiel pour elle, dans cette situation, était de retrouver une table de négociations et faire valoir les revendications. Les deux manifestations suivantes à Paris se terminaient donc sagement près des bus permettant de partir dès leur fin.

Il aurait sans doute été possible d'exiger le retrait de ce Plan Juppé, malgré le soutien apporté par la direction Notat de la CFDT à la politique gouvernementale. Mais, soulignons-le : rejeter le Plan Juppé aurait aussi remis en cause toutes les dérives contre la Sécurité sociale, celles des gouvernements de droite et celles du PS de Mitterrand depuis son ralliement au « monétarisme ».

Relisant ce résumé, un scrupule tout de même : il est en grande partie vrai que le décalage entre les propositions de la gauche de la CFDT et les réponses de la direction CGT avaient une base matérielle. Du côté des forces de la CFDT, l'opposition à la direction confédérale était largement partagée, y compris dans la participation aux manifestations à Paris ; du côté de la CGT, outre les questions de tactique à l'égard des gouvernements de gauche depuis 1981, les restructurations (licenciements...) et les contournements patronaux par les statuts des salarié-es ont produit un vrai affaiblissement résume par Maryse Dumas¹⁹.

* Distance entre des publications scientifiques et débats d'orientation.

Comment expliquer l'écart entre des publications sur les questions du travail et la faible prise en charge par de tels débats et les mouvements revendicatifs ? Sans vouloir en recenser un trop grand nombre, on peut s'étonner que ces réflexions paraissent comme dans un autre monde que celui des débats politiques et syndicaux. Contentons-nous de quelques titres et de quelques auteurs, de 1995 à 2006 : Stéphane Beaud et Michel Pialoux, Nicolas Hatzfeld, Gérard Noiriel, Pierre Bourdieu,... Cela devrait prendre une place assez ample, une fiche complétant celle-ci, montrant ce qui était discuté, connu, dès ces années et qui, pour la plupart n'a eu qu'une place restreinte dans les discussions politiques ou syndicales.

¹⁹ - De 1975 à 1995, la CGT perd 75 % de ses adhérents. Elle recueillait 32 % des voix aux élections pour les comités d'entreprises en 1981-1982, elle n'en obtint plus que 22 % dix ans plus tard. Les licenciements de délégués censés pourtant être « protégés » se comptent par dizaines de milliers, la crainte des représailles patronales devient le premier motif de non-syndicalisation avoué par les salariés du privé. Le collectif militant de la CGT présente de plus en plus une image inversée du salariat : vieillissant et majoritairement masculin, plus souvent issu du secteur public et des catégories les plus stables du salariat, il n'est plus en adéquation avec celles et ceux qu'il doit représenter et organiser

Pour compléter un peu de mon expérience propre, je cite là quelques titres, collectifs souvent, qui n'ont pas trouvé un espace de discussion dans des milieux militants²⁰.

Cette interrogation, fortement exprimée depuis 2020 par Thomas Coutrot, Alexis Cukier et Julien Lussion, animateurs des « Ateliers travail et démocratie »²¹, trouvera-t-elle plus facilement à cristalliser une réflexion sur ce qui change dans les relations de travail et dans les relations de classe ?

Son importance doit être aussi évaluée en comparaison de ce qui a marqué, négativement, le mouvement de fin 1995 : une conscience de classe troublée et un affaïssement des réflexions stratégiques.

Pierre Cours-Salies

25 avril 2023

Annexe :

Réformes menées

La loi du 30 décembre 1995⁵ autorise le Gouvernement, à réformer la protection sociale par [ordonnance](#) :

- l'ordonnance du 24 janvier 1996 sur le remboursement de la [dette sociale](#)⁶ :
 - création de la [contribution pour le remboursement de la dette sociale](#) et De 1975 à 1995, la CGT perd 75 % de ses adhérents. Elle recueillait 32 % des voix aux élections pour les comités d'entreprises en 1981-1982, elle n'en obtient plus que 22 % dix ans plus tard. Les licenciements de délégués censés pourtant être « protégés » se comptent par dizaines de milliers, la crainte des représailles patronales devient le premier motif de non-syndicalisation avoué par les salariés du privé. Le collectif militant de la CGT présente de plus en plus une image inversée du salariat : vieillissant et majoritairement masculin, plus souvent issu du secteur public et des catégories les plus stables du salariat, il n'est plus en adéquation avec celles et ceux qu'il doit représenter et organiser la [Caisse d'amortissement de la dette sociale](#).
- l'ordonnance du 24 janvier 1996 relative aux mesures urgentes tendant au rétablissement de l'équilibre financier de la sécurité sociale⁷ :

²⁰ - Pierre Cours-Salies, coordination - La liberté du travail /; réd. par Mateo Alaluf, Sylvain Broccolichi, Christophe Dejours... Y. Schwartz, Jean-Marie Vincent...] -- 1995 --éd. Syllepse
 P. C-S, avec René Mouriaux *L'Unité syndicale en France* (1997). éd. Syllepse
 Pierre Cours-Salies, Stéphane Le Lay (dir.), *Le bas de l'échelle. La construction sociale des situations subalternes*, Erès, coll. « Questions vives sur la banlieue », 2006.

P. C-S René Mouriaux rééd du livre de Pouget et Pataud de 1909, *Comment nous ferons la révolution* (1995, éd. Syllepse
 P. C-S avec René Lourau et René Mouriaux rééd. d'Henri Lefebvre, *Mai 68, l'irruption...*(1998). éd. Syllepse

²¹ - <https://www.sante-et-travail.fr> > ne-lâchons-pas-travail. Lire aussi Thomas Coutrot Co-auteur : Coralie Perez Redonner du sens au travail Une aspiration révolutionnaire , Seuil, 2022

- les bases mensuelles de calcul des prestations familiales ne sont pas revalorisées en 1996.
- l'ordonnance du 24 avril 1996 portant mesures relatives à l'organisation de la sécurité sociale⁸ ;
 - création des [conventions d'objectifs et de gestion](#) entre l'État et les caisses nationales ;
 - modification de la composition des conseils d'administration des caisses et création de conseils de surveillance,
 - les conseils des caisses locales perdent le pouvoir de nommer leur directeur et leur agent comptable. Par ailleurs, ils perdent des pouvoirs au profit des directeurs dont les attributions sont élargies : désormais, ceux-ci proposent aux conseils d'administration la nomination de leurs collaborateurs directs, hormis l'agent comptable, ce qui signifie que les conseils ne gardent qu'un rôle formel. Dorénavant, le directeur décide des actions en justice et représente la caisse en justice et dans tous les actes de la vie civile⁹. La réforme renforce ainsi le pouvoir des acteurs administratifs (direction de la sécurité sociale, direction de la CNAMTS, Cour des comptes...) et des acteurs politiques (élus, parlementaires, ministre) au détriments des partenaires sociaux¹⁰.
 - création des [unions régionales des caisses d'assurance maladie](#),
- l'ordonnance du 24 avril 1996 relative à la maîtrise médicalisée des dépenses de soins¹¹ :
 - création de la [Conférence nationale de santé](#),
 - création de la [carte Vitale](#) ;
- l'ordonnance du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée¹² :
 - création des [agences régionales de l'hospitalisation](#) qui conclut des contrats pluriannuels avec les établissements de santé publics et privés,
 - création d'une procédure d'accréditation par la nouvelle [Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé](#),
 - création des [groupements de coopération sanitaire](#).

Les [loi de financement de la Sécurité sociale](#) sont introduites par la [loi constitutionnelle](#) du 22 février 1996¹³ et la loi organique du 22 juillet 1996¹⁴. Ces lois permettent de faire le lien entre les objectifs des politiques sanitaires et sociales et les objectifs des dépenses de sécurité sociale. Le Parlement doit approuver les orientations de la politique de santé et de sécurité sociale avant d'approuver les objectifs qui déterminent les conditions générales de l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Ensuite, il fixe l'[Objectif national des dépenses d'assurance maladie](#), pour l'ensemble des régimes⁹.